



BUDGET PRINCIPAL 2018 VILLE DE CLICHY-SOUS-BOIS :

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018

1) Éléments contextuels

La loi de programmation des finances publiques (LPPF) 2018 – 2022 et la loi de finances initiale (LFI) 2018

La loi de finances 2018 est adossée à la LPPF 2018 – 2022 qui entend fixer une trajectoire pluri annuelle des finances publiques sur la durée du quinquennat

Pierre angulaire de cette trajectoire : la réduction de la dépense publique¹ de 3 points de PIB sur la période considérée et de l'endettement public de 5,4% du PIB.

Le levier privilégié diffère de la précédente programmation qui disposait d'une baisse des dotations, même si au final, constance d'un effort substantiel demandé aux collectivités :

- Sur la précédente programmation, les collectivités locales furent les principales contributrices au redressement des comptes publics (déficit ramené de 4% à 3,4% du PIB en 2016), avec une diminution des concours financiers de l'Etat (8,8 Md€) et une baisse des investissements (10 Md€) ;
- Sur la période qui s'ouvre, l'effort demandé aux collectivités représente 30% de la réduction globale du déficit public visé ; effort équivalent aux administrations de Sécurité Sociale alors que niveau de dépenses diffère très sensiblement.

C'est une baisse des dépenses des collectivités locales de 13 Md€ qui est attendue entre 2018 et 2022, par deux vecteurs :

- La limitation de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à +1,2% par an, en valeur et à périmètre constant. Ce chiffre est cependant à rapprocher des prévisions d'inflation retenues par la LPPF, supérieures à compter de 2020 (+1,4% en 2020 et + 1,75% en 2021 et 2022) ;
- La réduction annuelle de 2,6% du besoin de financement - emprunts contractés minorés des remboursements de dette.

Ces objectifs nationaux seront déclinés localement par des contrats conclus pour 3 ans entre les préfets et les plus grandes collectivités, lesquelles sont tenues de participer à ces efforts de gestion. Ce périmètre pourrait cependant être revu en cas de non atteinte des objectifs nationaux. De la même manière, la contractualisation est ouverte, sur la base du volontariat, aux autres collectivités.

Les collectivités visées par le texte qui refuseraient de signer se verront directement notifier par l'Etat, un plafond d'évolution de leurs dépenses.

Un système de malus est instauré en cas d'augmentation excessive des dépenses de fonctionnement² par rapport à l'objectif :

- Pour les collectivités qui ont contractualisé : reprise financière de 75% du dépassement dans la limite de 2% des recettes réelles de fonctionnement (RRF),

¹ Hors crédits d'impôts.

² Après prise en compte des données contextuelles pouvant impacter les comparaisons entre plusieurs exercices (changements de périmètre, transfert de charges, survenance d'évènements exceptionnels...)

- Pour les collectivités n'ayant pas contractualisé, la reprise porte sur l'intégralité du dépassement dans la limite de 2% des RRF.

A noter pour les Villes ayant contractualisé, la possibilité d'octroi d'une majoration du taux de subvention pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local en cas de respect de l'objectif contractualisé.

Au-delà de ce dispositif de contractualisation, les collectivités locales devront tenir compte de cette trajectoire au travers du ROB qui, à compter de l'exercice 2019, présentera leurs objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de leur endettement appréhendé via un plafond national de référence institué par le texte.

Compte tenu l'approche décrite plus haut (levier dépenses et désendettement), il n'est pas instituée de contribution au redressement des comptes via une baisse de la dotation forfaitaire. Pour rappel, cette dotation a diminué pour la Ville de 2,19 M€ entre 2014 et 2017.

Le projet de budget 2018 table donc sur une stabilité de la dotation forfaitaire par rapport à 2017, soit près de 4 M€.

Cette stabilité explique la moindre progression en 2018 des dotations de péréquation communales, DSU et DSR, remparts pour les collectivités les plus défavorisées aux prélèvements sur la DGF sur la période précédente.

Alors qu'elles avaient chacune augmenté de 180 M€ en 2017, la DSU et la DSR évoluent respectivement de 110 M€ et 90 M€ en 2018.

La LFI 2018 acte par ailleurs la prise en compte des logements du programme ORCOD dans le nombre de logements sociaux qui figure parmi les critères d'attribution de la DSU.

Ce dernier point, cumulé à l'augmentation de l'enveloppe nationale, induit une hausse de la DSU pour la Ville de 1,070 M€ par rapport à 2017. Le montant de DSU intégré au projet de budget 2018 s'élève donc à 17,280 M€.

La prise en compte des logements en périmètre ORCOD impacte sensiblement le montant du FSRIF attendu, lequel augmenterait d'après les dernières simulations, de 1,325 M€ par rapport à l'an dernier. Ce mécanisme demeure cependant très sensible à l'évolution de plusieurs autres critères comme les potentiels financiers, aux valeurs 2018 non encore connues. Dès lors, l'hypothèse intégrée au projet de budget 2018 est prudente, tablant sur la moitié de la variation simulée.

S'agissant du FPIC, la LFI 2018 fixe l'enveloppe nationale à 1 Md€, montant en vigueur depuis 2016. Devenue inéligible à ce fond depuis son intégration à l'EPT, contributeur au FPIC, le montant perçu par la Ville à ce titre est lié au mécanisme de garantie législatif institué. La loi dispose d'une garantie égale à 85% du montant perçu en 2017, soit 0,400 M€.

Le projet de budget 2018 table sur ces éléments, soit une augmentation du volume des dotations de 1,644 M€ par rapport aux sommes encaissées en 2017, sous la dynamique de la DSU et du FSRIF. Cette augmentation est déterminante considérant leur poids en regard de la faiblesse des ressources fiscales de la Ville.

Principales dotations : évolution 2014 - 2018

En €

LIBELLE	2014	2015	2016	2017	Prévisions 2018	2018/2017 (en €)
DGF (dotation forfaitaire)	6 117 404	5 367 491	4 483 432	3 927 583	3 943 114	15 531
DSU	11 968 069	13 362 752	14 680 044	16 209 358	17 280 172	1 070 814
FONDS NATIONAL PEREQUATION (DNP)	1 151 795	1 315 185	1 315 185	1 168 044	1 168 044	0
FONDS SOLIDARITE REGION ILE DE France	3 731 967	4 226 214	4 520 378	4 278 980	4 956 017	677 037
FPIC	373 000	518 268	519 750	519 750	400 000	-119 750
DPV (DDU)	1 676 000	1 452 006	1 100 000	1 100 000	1 100 000	0
TOTAL	25 018 235	26 241 916	26 618 789	27 203 715	28 847 347	1 643 632

En matière fiscale, la disposition emblématique pour le bloc communal introduite par la LFI 2018 vise l'introduction d'un dégrèvement de taxe d'habitation au profit de « 80% de la population » ; dégrèvement qui concerne l'imposition de la résidence principale et varie en fonction des revenus des contribuables.

Ce dispositif entre en application dès 2018, avec un taux maximal de dégrèvement de 30% avant une montée en charge progressive sur 2019 et 2020.

Malgré l'absence de simulations chiffrées quant à l'impact de cette mesure pour les contribuables Clichois, leur profil socio-économique laisse à penser qu'elle en concernera une part importante. Ce mécanisme de dégrèvement induit compensation par l'Etat du manque à gagner pour la Ville ; compensation qui se basera cependant dans la limite les taux 2017 en vigueur, réduisant ainsi les bases de la politique fiscale des Collectivités. Les députés ont, sur ce point, introduit l'obligation pour le gouvernement de publier un rapport sur la possibilité éventuelle de substitution de ce dégrèvement par une autre ressource fiscale.

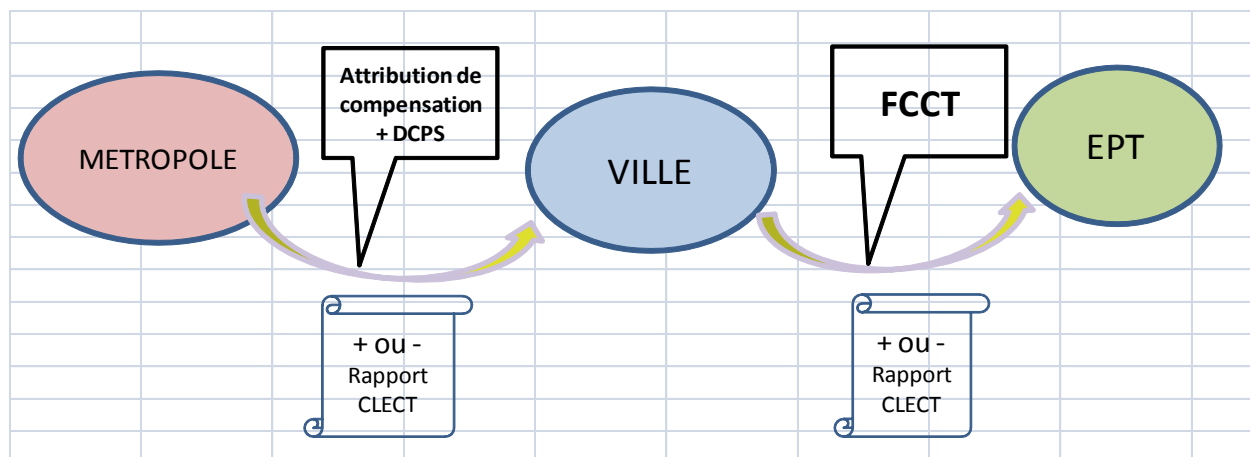
Le contexte institutionnel régional et local

L'année 2018 annonce de nouvelles évolutions dans la répartition des compétences entre la Ville, l'EPT et la métropole.

Ces évolutions sont de deux ordres :

- La poursuite du processus de rétrocession, par l'EPT, de certaines des compétences auparavant exercées par la Communauté d'Agglomération. Il en va ainsi de la compétence restauration collective et l'entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier de coopération horizontale avec la Ville de Montfermeil. De la même manière, les compétences liées aux centres sociaux, au commerce de proximité et à la défense incendie sont restitués aux deux Villes. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales (CLECT) devra dans l'année, évaluer le coût d'exercice de ces compétences et le recalibrage des flux financiers associés à l'image de la démarche opérée s'agissant de la compétence PLUI ;
- La concrétisation des premiers transferts de compétences issue de la loi Notre ; transferts à la Métropole et/ou à l'EPT en fonction de l'intérêt métropolitain défini dans les domaines de l'aménagement, du renouvellement urbain, protection de l'environnement et de l'habitat...

Ces évolutions doivent s'opérer selon le principe de neutralité financière. La nature des flux est cependant impactée, complexifiant les comparatifs rétrospectifs par postes de dépenses et recettes (chapitre budgétaire).



Le contour des compétences transférées à compter du 1^{er} janvier 2018 n'est pas encore stabilisé. Ce faisant, leur traduction budgétaire n'est pas intégrée à ce stade au projet de budget 2018, excepté s'agissant du commerce de proximité à hauteur d'un équivalent temps plein. Les ajustements à opérer le seront en cours d'exercice, en parallèle des travaux des CLECT métropolitaine et territoriale (EPT).

2) Approche rétrospective du budget

L'évolution des recettes de fonctionnement sur la dernière période est le réceptacle des changements institutionnels intervenus à la création de l'EPT en 2016, avec pour conséquence la perception depuis lors par la Ville de la fiscalité de l'ex-CACM ou l'encaissement direct de la TEOM par l'EPT à partir de 2017, d'où une baisse du poste « impôts et taxes ».

Evolution des recettes réelles de fonctionnement (en M€ sur la base des CA)				
	2014	2015	2016	2017 (prévisions)
Recettes réelles de fonctionnement, dont	47,44	50,014	55,945	51,529
Impôts et Taxes	16,81	16,96	19,898	17,351
Dotations et participations	28,50	30,42	31,275	31,984
Produits des services	0,998	1,276	2,171	1,408
Autres produits de gestion courante	1,011	1,099	0,928	0,643
Recettes de gestion courante	47,319	49,755	54,272	51,386
Produits exceptionnels	0,119	0,259	1,673	0,143

Une constante sur la période : la prépondérance des dotations de solidarité, qui représente en moyenne 60% des recettes de gestion de la Collectivité³. Ainsi la DSU a constitué en 2017 le pilier de la dynamique des recettes de la Collectivité, rempart notamment à la baisse de la dotation forfaitaire.

La faiblesse des recettes fiscales de la Ville demeure une caractéristique, en témoigne le produit des impositions directes par habitant qui s'élève en 2017 à 432 €, contre 626 € de produit moyen pour les communes de même strate en 2015⁴.

La création de l'EPT a aussi impacté la nature des dépenses de la Ville, avec l'apparition d'un nouveau flux, le versement du FCCT (3 M€) à l'EPT en écho à l'encaissement de la fiscalité de l'ex-CACM. Le volume des dépenses a donc été majorée de 3 M€ en 2016, année transitoire puisque l'encaissement de la TEOM par la Ville s'est poursuivie pour être reversée intégralement à l'EPT. La minoration d'autres postes est intervenue avec l'exercice de la compétence « collecte des OM » par l'EPT : prestation de collecte impactant à la baisse le montant des charges à caractère général ou le versement de la contribution au SYCTOM versée dorénavant par l'EPT (1,6 M€).

³ Avec intégration des FSRIF et FPIC dans le poste « dotations et participations ».

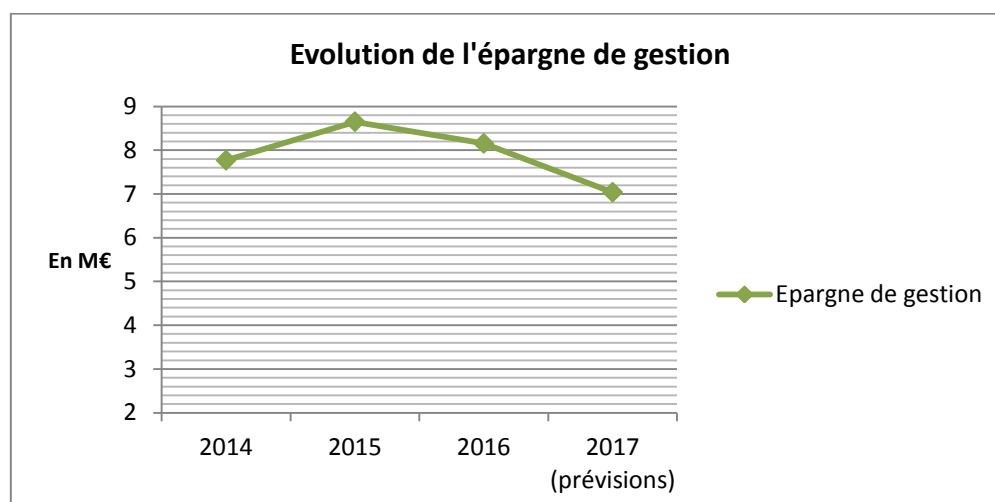
⁴ Source : « Les collectivités territoriales en chiffres 2017 », Direction générales des collectivités locales.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (en M€ sur la base des CA)				
	2014	2015	2016	2017 (prévisions)
Dépenses réelles de fonctionnement, dor	40,528	43,065	46,930	45,350
Charges de personnel	21,539	22,202	23,012	23,719
Charges à caractère général	13,144	13,656	12,985	14,904
Autres charges de gestion courante	4,868	5,248	7,018	5,725
Atténuation de produits			3,103	
Dépenses de gestion courante	39,551	41,106	46,118	44,348
Intérêts de la dette	0,823	0,758	0,729	0,656
Charges exceptionnelles	0,154	1,201	0,083	0,346

Le redéploiement des compétences avec l'EPT a impacté le niveau des dépenses 2017, en volume avec l'absence de reversement de TEOM et en nature de flux suite à la rétrocession à la Ville de la compétence restauration collective au 1^{er} mars 2017 : compétence estimée à 1,2 M€ sur 10 mois, diminution équivalente du FCCT (charges de gestion courante) qui impacte d'autant les charges à caractère général (financement de la convention de mise à disposition de service signée avec l'EPT).

Après neutralisation des flux lié au reversement de TEOM, les dépenses de gestion courante ont augmenté d'environ 3% par rapport à 2016, pour moitié lié à l'évolution des dépenses de personnel. Certes prépondérant, ce poste de dépenses reste contenu en volume : 52% des dépenses réelles de fonctionnement, contre une moyenne 60% pour les communes de même strate en 2015.

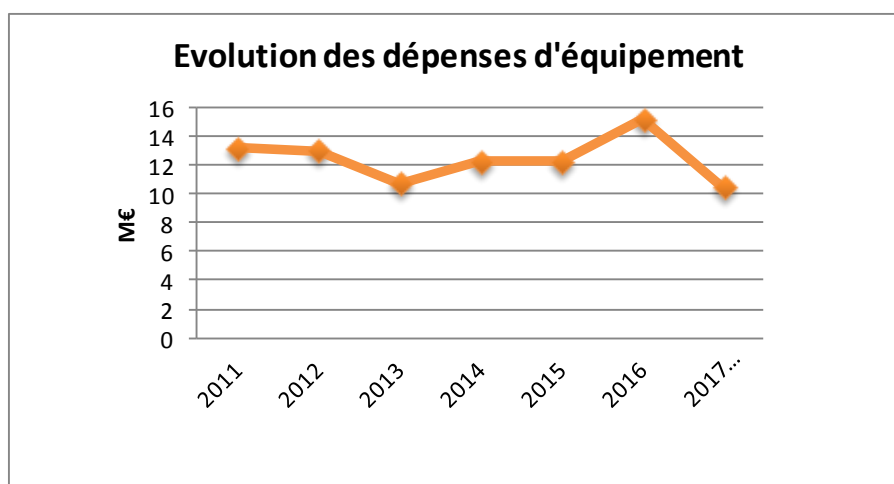
Malgré la démarche de rationalisation des dépenses de gestion, celles-ci restent plus dynamiques que les recettes de gestion, pour une large part dépendante des dotations de solidarité, lesquelles ont connu un tassement à partir de 2016.



Ce niveau d'épargne, confortée par des recettes exceptionnelles (cessions..), participe néanmoins de l'autofinancement dégagé qui a permis d'allier un niveau d'investissement soutenu avec l'absence de recours à l'emprunt nouveau et, ce pour la 2^{ème} année consécutive.

Constitution de l'autofinancement (en M€ sur la base des CA)				2014	2015	2016	2017 (prévisions)
Recettes réelles de fonctionnement				47,44	50,014	55,945	51,529
Dépenses de gestion				39,551	41,106	46,118	44,348
Intérêts de la dette				0,823	0,758	0,729	0,656
EPARGNE BRUTE				6,910	6,949	9,015	6,179
Capital de la dette				2,817	3,119	3,349	3,604
EPARGNE NETTE				4,09	3,830	5,666	2,575

Le montant prévisionnel 2017 des dépenses d'équipement s'élève à 10,519 M€, soit 74 % des dépenses d'investissement.



La baisse des dépenses d'équipement observée en fin de période coïncide avec la finalisation de 2 opérations d'envergure : l'aménagement de la nouvelle bibliothèque et la réhabilitation du groupe scolaires H. Barbusse.

Outre ces 2 dossiers qui ont malgré tout mobilisé des crédits l'an dernier, citons parmi les principales opérations conduites :

- Bâtiments scolaires :
 - La fermeture des préaux de l'école J. Curie,
 - Les travaux à l'école J. Jaurès de rénovation des façades et ventilation double flux,
 - Les travaux de peinture et sols sur les écoles P. Eluard et P. Langevin...
- Equipements sportifs :
 - Les travaux de réfection et changement de portes du gymnase PV. Couturier,
 - Le changement des portes de secours et de faux plafonds au gymnase Barbusse, accompagné d'un audit structurel,
 - La réfection d'une partie des vestiaires (faïence) du gymnase Desmet...

- Equipements culturels, avec notamment divers travaux à l'Espace 93 : mise en conformité électrique, changement du système de sécurité incendie, remplacement des fauteuils...)
- Espaces publics :
 - o Réfection de l'Allée des Lilas, avec changement de l'éclairage public,
 - o Changement de l'éclairage public Avenue du Coteau Ouest,
 - o Rénovation de l'éclairage public Avenue Jean Moulin (en cours),
 - o Aménagement des espaces extérieurs de la Maison des projets,
 - o (...)

Ce niveau de dépenses d'équipement a pu s'opérer sans recourir à l'emprunt, grâce aux efforts de gestion entrepris sur la dernière période ainsi qu'à la mobilisation des partenariats contractuels, à l'image du subventionnement de l'opération Barbusse, concrétisé en 2017 par le versement d'un acompte de 3,5 M€.

3) projet de budget 2018

La construction budgétaire 2018 s'inscrit dans l'épure des exercices précédents, animée par le souhait d'optimiser le service rendu à la population et la poursuite d'une politique d'investissement ambitieuse pour un développement structurant de la Ville.

Cette visée suppose que la Ville puisse accompagner la mise en œuvre de l'opération d'intérêt national des copropriétés dégradées du Bas Clichy lancée par l'Etat et l'Etablissement Public Foncier, par le financement d'équipements publics associés.

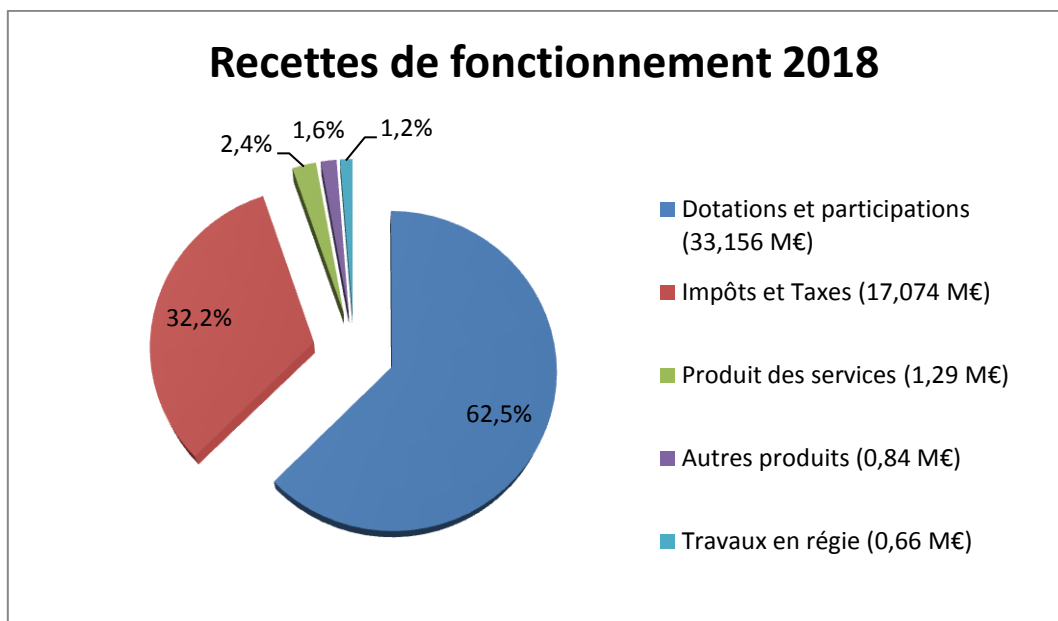
Au-delà de la recherche systématique de partenariats financiers, cet accompagnement nécessitera de la Ville des investissements conséquents, avec une montée en charge progressive sur la prochaine période. Cette perspective conduit la Ville, comme en 2017, à préserver autant que faire se peut, sa capacité d'investir et donc son niveau d'endettement, tout en poursuivant la réalisation de travaux et d'équipements gage d'un service public de qualité. Le déploiement du système de vidéo protection débutera notamment cette année.

Section de fonctionnement

Les recettes

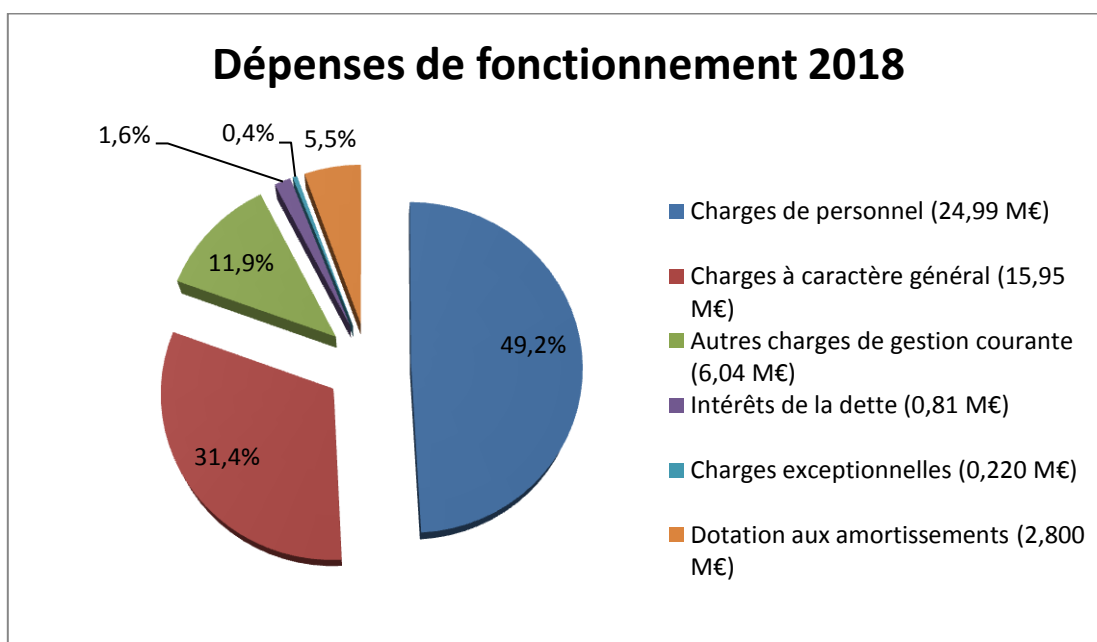
Le projet de budget 2018 table sur une prévision de recettes à hauteur de 53,02 M€, en augmentation de 2% par rapport au budget primitif 2017. Cette tendance s'explique par la dynamique de la DSU et du FSRIF évoquée plus haut. Le projet de budget 2018 prolonge le parti pris d'une stabilisation du produit de la fiscalité locale, et donc d'une compensation de l'évolution des bases par une diminution équivalente des taux d'imposition.

Cette projection d'enveloppe en recettes se décompose comme suit :



Les dépenses

Les prévisions de dépenses pour 2018 s'élèvent à 50,8 M€, en progression de 2,2% par rapport à 2017. Celles-ci ont été bâties lors de conférences budgétaires organisées avec chaque direction ou service de la Ville, dans l'optique d'optimiser la qualité du service rendu aux usagers tout en maîtrisant les dépenses de gestion.



Compte tenu du volume de recettes précédemment évoqué, un montant d'épargne est dégagé à hauteur de 2,21 M€, destiné à financer une partie des dépenses d'investissement.

Le volume de dépenses réelles de fonctionnement envisagé pour 2018 s'inscrit en augmentation de 2,8% par rapport au budget primitif 2017.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement (en M€)					
	BP 2017	2018 (projet)	2018/2017 en €	2018/2017 en %	
Dépenses réelles de fonctionnement, dont :	46,673	48,007	1,334	2,86	
Charges de personnel	23,934	24,989	1,055	4,41	
Charges à caractère général	14,376	15,953	1,577	10,97	
Autres charges de gestion courante	7,308	6,037	-1,271	-17,39	
Intérêts de la dette	0,926	0,809	-0,117	-12,63	
Charges exceptionnelles	0,129	0,219	0,09	69,77	

Principal poste de dépenses, les charges de personnel augmentent de 4,4%. Cette progression de 1,055 M€ s'explique notamment par la politique RH volontariste de la Collectivité avec la revalorisation du régime indemnitaire de ses agents (RIFSEEP). La mise en place d'une équipe de police municipale sur l'année participe aussi de cette progression.

Facteurs d'évolution de la masse salariale : augmentation en M€ / BP 2017

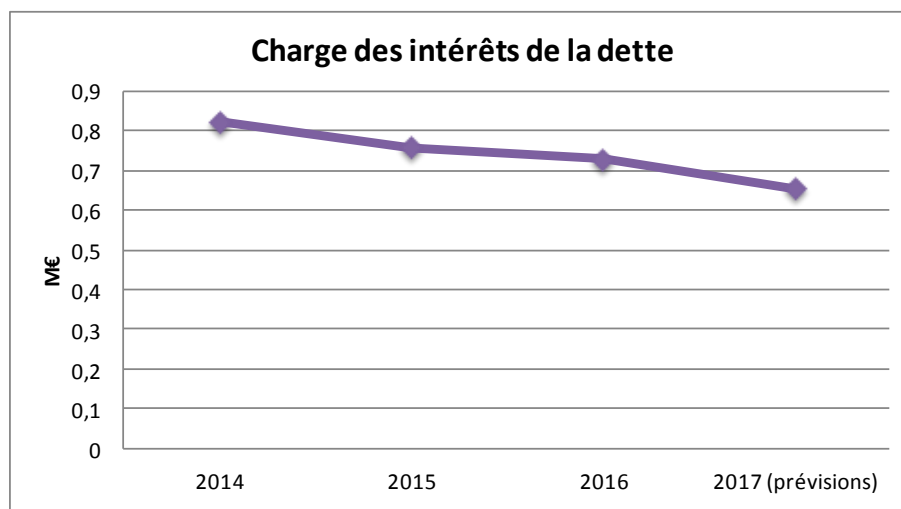
Déroulement de carrière (GVT +1,5%)	237 986,00 €
Recrutements 2017 actés en cours de prise de fonction	95 048,00 €
PPCR 2018	68 079,00 €
RIFSEEP	382 331,00 €
Vacations enfance (supplémentaires)	64 347,00 €
Indemnités départs volontaires	53 533,00 €
Vacations élections 2017	-75 476,00 €
Primes instal. et aug tx Pôle emploi	4 275,00 €
Transfert par l'EPT comp commerce de proximité	47 393,00 €
Police municipale	125 707,00 €
Recrutements actés (bibliothèque)	51 779,00 €

Les charges à caractère général augmentent d'environ 1,6 M€, soit 11% par rapport au budget 2016. Cette progression s'explique par le transfert par l'EPT, de la compétence « restauration collective », dont le coût annuel estimé est d'environ 1,7 M€. L'intégration du nettoyage du marché forain dans la nouvelle DSP induit une contraction de ce poste de dépenses d'environ 0,1 M€, de même que le coût des fluides amoindri (-0,1 M€) sous l'effet des actions de performance énergétique de certains bâtiments communaux.

Les autres charges de gestion courante diminuent de près d'1,3 M€, sous l'effet de la diminution (-1,7 M€) du FCCT versé à l'EPT avec la gestion directe des compétences « commerce de proximité » et « restauration collective ». Le projet de budget intègre cependant une prévision d'augmentation de la subvention versée au CCAS (+0,3 M€) en lien notamment avec la restructuration du service de maintien à domicile ; restructuration qui induit une diminution du nombre de bénéficiaires (donc de recettes) avant la finalisation de la réorientation professionnelle du personnel. Une inscription

nouvelle de 0,1 M€ par ailleurs : la contribution à la nouvelle DSP en écho à la prise en charge par le délégataire, des prestations de nettoyage évoquée supra.

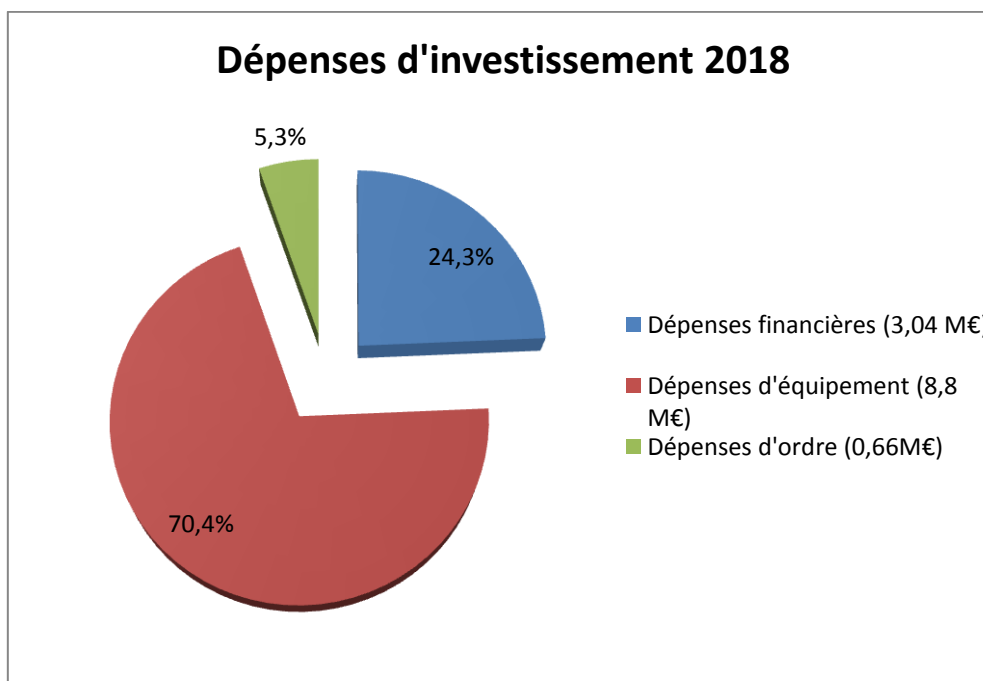
Les dépenses liées au remboursement des intérêts de la dette contractée sont en baisse de près de 13% par rapport à 2017, du fait de la baisse des taux et du niveau d'encours de la dette avec l'absence d'emprunt nouveau souscrit sur les deux dernières années.



Section d'investissement

Les dépenses

Les dépenses d'investissement envisagées sur 2017 s'élèvent à 12,5 M€, selon la décomposition suivantes :



L'inscription pour le remboursement en capital de la dette s'élève à 2,95 M€, en baisse de 0,6 M€ par rapport à l'an dernier, impactant d'autant les dépenses financières de la Collectivité.

Les dépenses d'équipement projetées s'élèvent à 8,8 M€, décomposées comme suit :

DEPENSES D'EQUIPEMENT 2018 : PREVISIONS PAR DOMAINE D'INTERVENTION

LIBELLE	TOTAL BP 2018
COUPS PARTIS	
CONCESSION D'AMGT AVENANT ANRU	145 350 €
REHAB. GS HENRI BARBUSSE ET CENTRE DE LOISIRS (AP VOTEE)	94 000 €
FERMETURE PREAU ECOLE PVC	450 000 €
P 3 CHAUFFAGE ET AVANCES FORFAITAIRES	390 000 €
MAITRISE D'ŒUVRE DIVERS BÂTIMENTS	480 000 €
TRAVX ACCESSIBILITE SUITE ETUDE ADAP	237 000 €
EQUIPEMENTS PROGRAMME ORCOD	
CONSERVATOIRE (PELOUSES NORD) / ETUDES	300 000 €
EQUIPEMENTS SCOLAIRES ORCOD / ETUDES	350 000 €
TOTAL EQUIPEMENTS PROGRAMME ORCOD	650 000 €
TOTAL COUPS PARTIS	2 446 350 €
URBANISME, AMENAGEMENT ET HABITAT	
dont :	
PREEMPTION HOTEL FORMULE 1	2 008 700 €
TRAVAUX D'OFFICE (dépense équilibrée en recettes)	150 000 €
TOTAL URBANISME ET HABITAT	2 293 750 €
ESPACES PUBLICS	
VOIRIE, ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLORE, MOBILIER URBAIN, SIGNALISATION PREVENTIVE, ESPACES VERTS	
TOTAL ESPACES PUBLICS	1 100 000 €
TRAVAUX ECOLES	1 200 000 €
TRAVAUX EQUIPEMENTS CULTURELS	200 000 €
TRAVAUX EQUIPEMENTS SPORTIFS	500 000 €
TRAVAUX AUTRES BATIMENTS COMMUNAUX	250 000 €
MATERIELS INFORMATIQUES ET LOGICIELS	178 972 €
REFONTE SITE INTERNET	100 000 €
AUTRES MATERIELS/ MOBILIER / VEHICULES	552 700 €
TOTAL GENERAL	8 821 772 €

Les projets d'investissement prévus en 2018 dépassent ces inscriptions, avec la concrétisation d'autres dossiers initiés en 2017, objet de reports de crédits : déploiement du système de vidéoprotection et aménagement des locaux de la future équipe de police municipale (...).

Les recettes

La projection 2018 est assise sur un montant de ressources propres à hauteur de 7,11 M€, décomposé comme suit :

- Epargne dégagée de la section de fonctionnement : 2,21 M€,
- Dotation aux amortissements : 2,8 M€,
- FCTVA : 2 M€,
- Taxe locale d'équipement : 0,03 M€
- Taxe d'aménagement : 0,07 M€.

Ce volume de recettes couvre largement le remboursement en capital de la dette (2,956 M€), conformément à la réglementation.

Outre ces recettes propres, une enveloppe de 0,470 M€ est inscrite : 0,3 M€ d'avances, 0,150 M€ au titre des travaux d'office, le delta pointant sur les encaissements au titre des amendes de police.

Compte de ce qui précède et du montant de dépenses escompté sur la section, une prévision d'emprunt à hauteur de 4,92 M€ est intégré au projet de budget 2018.

Cette prévision d'emprunt de 4,92 M€ renvoie à hauteur de 2,01 M€ au financement de la préemption de l'hôtel Formule 1 engagée par la Ville, dans l'attente du débouché de la procédure engagée :

- La vente du bien est écartée, rendant la préemption sans objet : la dépense inscrite est annulée de même que la prévision d'emprunt associée,
- La vente du bien est confirmée et la préemption aboutie : l'achat du bien par la Ville s'opère avec l'objectif d'une cession sur l'exercice ; cession dont le produit permettra d'annuler la prévision d'emprunt correspondante.

Toujours dans l'optique de préserver la capacité d'investir de la Ville compte tenu des échéances futures, déterminantes pour son développement (« programme ORCOD »), l'excédent 2017 sera prioritairement être affecté à l'amélioration du niveau d'épargne et à la réduction de cette enveloppe d'emprunt voire à sa suppression.

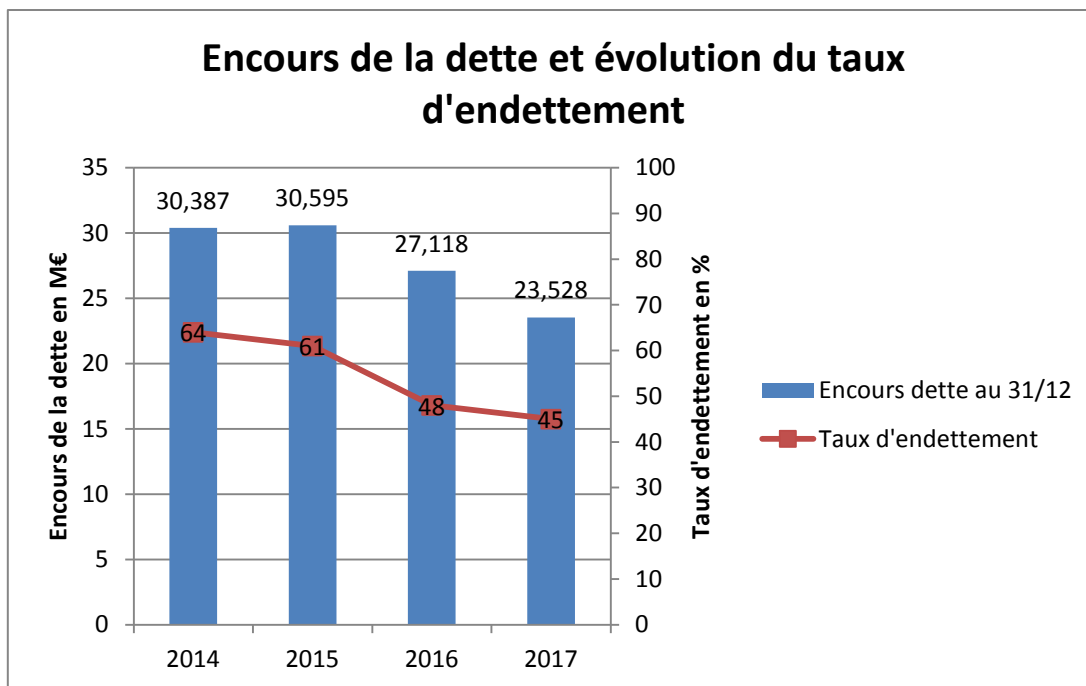
4) Encours et structure de la dette

L'encours de la dette s'élève au 1^{er} janvier 2018 à 23,528 M€, contre 27,118 M€ au 1^{er} janvier 2017. L'encours ressort intégralement classé A1 au regard de la Charte Gissler (niveau le moins risqué).

L'absence de recours à l'emprunt depuis 2 ans induit mécaniquement une baisse de l'encours de la dette. Le taux d'endettement⁵ sur la période s'améliore s'établissant à 45% en 2017 (prévision), contre une moyenne 2015 de 77% pour les communes de strate similaire⁶.

⁵ Dette / recettes réelles de fonctionnement.

⁶ Source : « Les collectivités territoriales en chiffres 2017 », Direction générales des collectivités locales.



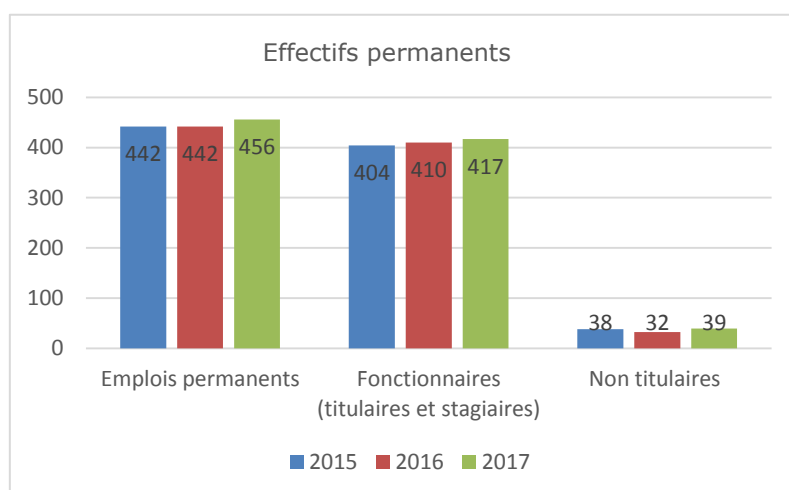
L'objectif poursuivi par la Ville en 2018 est une nouvelle de tendre vers l'autofinancement de ses investissements. En l'absence d'emprunt nouveau, l'encours de dette s'établirait à 20,620 M€ en fin d'année.

5) Eléments de programmation pluriannuelle d'investissement

Voir document joint.

6) Structure et évolution des effectifs

- Evolution des effectifs permanents :



En 2017, la ville comptait 806 agents en position d'activité dont 456 en emplois permanents (au 31/12/2017) et 350 agents saisonniers employés principalement dans le secteur jeunesse et enfance et pour des motifs d'accroissement d'activité ou pour pallier les absences d'agents titulaires placés en maladie ou accident de travail.

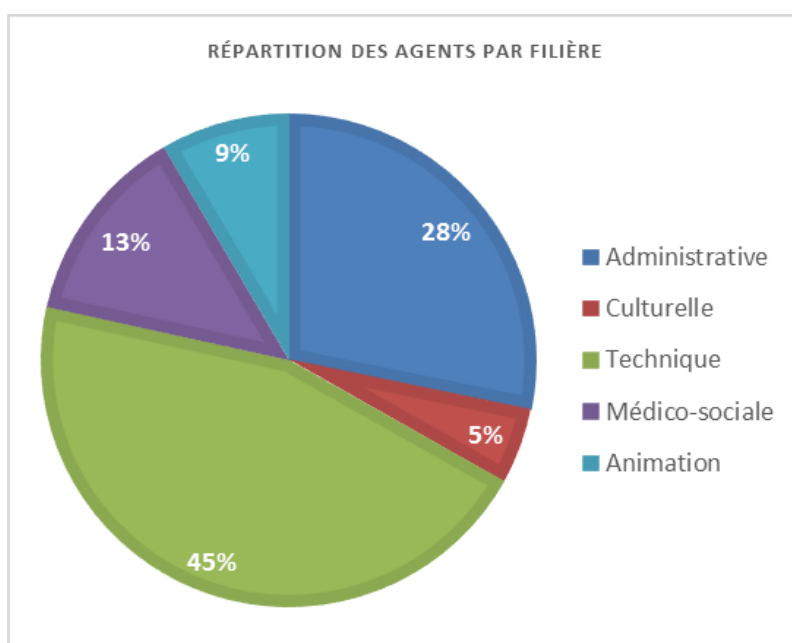
Nous pouvons noter une augmentation des emplois permanents liés principalement à l'intégration progressive des contrats d'emploi d'Avenir et à l'intégration des recrutements qui avaient été actés, notamment d'adjoints de direction.

Les contrats d'emploi d'avenir existe depuis 2013, 18 contrats ont été signés : 11 ont abouti en intégration directe soit sur le grade d'adjoint technique soit sur le grade adjoint administratif.

Au 31 décembre 2017, il restait 4 contrats emplois d'avenir se finissant en cours d'année 2018.

- Nombre d'agents fonctionnaires (titulaires-stagiaires) en équivalent temps plein (par filière et par sexe)

La répartition des agents fonctionnaires par filière est hétérogène avec une forte majorité dans la filière technique.



Filières	Hommes	Femmes	Total
Administrative	11 TC 0.5TNC	97 TC 6.4 TNC	114.9
Technique	115 TNC	63 TC 4.8 TNC	182.8
Culturelle	5 TC 1.4 TNC	8 TC 4.95 TNC	19.35
Sportive	1 TC	0	0
Médico-sociale		53 TC	53
Animation	19 TC	12 TC 2.5 TNC	33.5
Total	152.9	251.65	404.55

- Evolution de la masse salariale

Pour 2018 l'évolution des dépenses de personnel est prévue à 24 988 747 € en hausse limitée de 4,58 %.

En 2017, les nouvelles mesures règlementaires ont engendré de nouveaux coûts subis par la collectivité malgré les efforts de rationalisation (mutualisation de tâches et mobilité en interne):

- 1- La mise en application du PPCR (Protocole sur les Parcours, les Carrières et les Rémunérations)
- 2- Augmentation du point d'indice au 1er février 2017 (+0,6%)
- 3- Introduction du RIFSEEP sur le mois (décembre 2017).

En 2018, les dépenses de personnel seront soumises aux augmentations inhérentes à la réglementation, le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) à 1,5% (24 092 921€), à l'introduction du RIFSEEP sur une année pleine, la création de la police municipale, et un coût élevé dédié aux indemnités de départs volontaires estimé à 91 392 €.

Masse salariale 2018	Montants en euros	Pourcentage d'augmentation de la MS 2018 en fonction des ajouts des éléments conjoncturels et structurels
Prévision de base + GVT 1,5	24 082 921 Soit 95,34% du BP 2018	+ 3,49%
Recrutements 2017 actés en cours de prise de fonction	146 667 Soit 0,58% du BP 2018	
PPCR 2018	68 079 Soit 0,27% du BP 2018	
RIFSEEP ¹	382 331 Soit 1,52% du BP 2018	
Vacations enfances (supplémentaires)	64 347 Soit 0,26% du BP 2018	
Indemnités départs volontaires	91 392 Soit 0,21% du BP 2018	
1^{er} sous-total	= 24 726 676	
Création police municipale ²	125 707 soit 0,5% du BP 2018	+4,58 %
Recrutements actés	88 971 soit 0,35% du BP 2018	
Transfert compétences commerces EPT-Ville	47 393 soit 0,19% du BP 2018	
Total	= 262 071 soit 1,04 % du BP 2018	
2^{ème} sous-total	= 24 988 747	

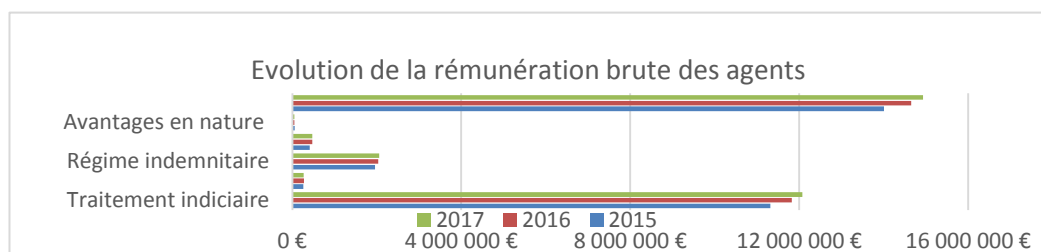
- Eléments de la rémunération brute

Le traitement indiciaire lié au grade et échelon de l'agent représente environ 80% de la rémunération, la Nouvelle Bonification Indiciaire concernant que les titulaires (poste à responsabilité

ou à technicité particulière) représente 2%, et le régime indemnitaire en constitue environ 14%. Les heures supplémentaires sont systématiquement justifiées par l'accroissement de l'activité du service ou par la nécessité de compenser les absences liées à la maladie ou aux accidents de travail.

Année	2015	2016	2017
Traitement indiciaire	11 318 553€	11 822 050€	12 074 875€
NBI	262 060€	274 735€	269 083€
Régime Indemnitaire	1 960 141€	2 033 724€	2 057 307€
Heures supplémentaires	410 358€	471 360€	473 596€
Avantages en nature	54 754€	47 896€	52 210€
Total	14 005 859€	14 649 767 €	14 927 074€

Actuellement 17 agents bénéficient d'un logement de fonction, attribué par nécessité absolue de service.



- Le temps de travail

Il n'est pas prévu d'évolution du temps de travail par rapport à 2017.

Pour rappel, le temps de travail annuel des agents est relatif à leurs fonctions :

- 1600 heures (soit 38h par semaine) pour les agents des groupes fonctions de A1 à A4.
- 1540 heures (soit 35h par semaine) pour les agents des groupes fonctions de B1 à B3.
- 1570 heures (soit 36h30) pour les agents de groupe fonctions de C1 à C4.